

## **Fiche 3-3 : Le patrimoine archéologique**

### **Principes**

Protection de l'environnement et du patrimoine culturel (article L.101-2 du code de l'urbanisme).

Détection, conservation et sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement (article L. 521-1 et suivants du code du patrimoine).

### **Socle juridique**

La protection et l'étude du patrimoine archéologique, ainsi que l'organisation de la recherche archéologique relèvent du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie et notamment de ses titres II et III (archéologie préventive, fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites).

La recherche archéologique est placée sous le contrôle de l'État. Cette recherche est qualifiée de préventive dès lors que la mise en œuvre d'opérations archéologiques est rendue nécessaire par la réalisation d'aménagements ou de travaux portant atteinte au sous-sol ou susceptibles de générer une telle atteinte.

L'article L. 521-1 du code du patrimoine précise que l'archéologie préventive relève de missions de service public. À ce titre, l'article L. 522-1 de ce même code énonce notamment que « *L'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social* ».

D'autre part, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L. 531-14 du code du patrimoine), à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

- *Les zones de présomption de prescription*

Pour satisfaire le double objectif de sauvegarde et d'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagements et de constructions, l'article L. 522-5 énonce, dans son deuxième alinéa, que « *dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation* ».

Ces zones de présomption de prescription archéologique, délimitées par arrêté du préfet de région, ont vocation à figurer dans les annexes du PLU et à être mentionnées dans le rapport de présentation et à être représentées sur les documents graphiques, dans le cadre de l'article R. 151-34-2° du code de l'urbanisme.

- *Les informations archéologiques géo-référencées par la carte archéologique nationale*

La carte archéologique nationale rassemble toutes les données disponibles sur la présence de sites ou de vestiges archéologiques sur le territoire national.

En fonction de ces données, les PLU peuvent classer certaines zones archéologiques en zones N (article R. 151-24 du code de l'urbanisme), et le document graphique peut délimiter ces secteurs (article R. 151-34 2° de ce même code), permettant ainsi de protéger un sous-sol non exploré ou sauvegarder des vestiges déjà mis au jour.

En outre, les articles R. 151-30 et 33 du code de l'urbanisme permettent de limiter, voire d'interdire, toute occupation du sol qui serait incompatible avec la conservation du patrimoine archéologique repéré par la carte archéologique nationale.

- *Consultation directe du préfet de région par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme*

En dehors des zones de présomption de prescription archéologique (voir le point ci-avant), l'autorité compétente pour autoriser les aménagements, ouvrages, constructions soumis à permis ou pour recevoir les déclarations préalables peut décider, de sa propre initiative, de saisir le préfet de région (DRAC – service régional de l'archéologie), au vu des informations issues de la carte archéologique (voir le point ci-dessus) dont elles ont connaissance, ou qui lui ont été communiquées lors du porter-à-connaissance à l'occasion de l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme.

### **Déclinaisons territoriales :**

Le secteur géographique concerné présente un état très variable de connaissance du patrimoine ancien, dont la liste suit :

73 004 0001 / AILLON-LE-JEUNE / Aillon / chartreuse / Moyen Âge classique - Époque moderne

73 004 0002 / AILLON-LE-JEUNE / La Corrierie / établissement religieux / Moyen Âge

73 004 0003 / AILLON-LE-JEUNE / Saint Bruno / Le Muret / établissement religieux / Moyen Âge classique ?

73 004 0004 / AILLON-LE-JEUNE / Scierie du Martinet / exploitation forestière / production métallurgique /

Bas Moyen Âge

- 73 004 0005 / AILLON-LE-JEUNE / Scierie du Martinet / production métallurgique / forge / Époque moderne - Époque contemporaine
- 73 004 0006 / AILLON-LE-JEUNE / église dite chapelle / La Correrie / église / Moyen Âge
- 73 004 0007 / AILLON-LE-JEUNE / La Correrie / cimetière / Moyen Âge
- 73 005 0001 / AILLON-LE-VIEUX / St Jude et Simon / Ciméteret / chapelle / Moyen Âge
- 73 005 0003 / AILLON-LE-VIEUX / La Vy / enceinte / Moyen Âge
- 73 005 0004 / AILLON-LE-VIEUX / Saint Donat / cimetière / Moyen Âge
- 73 005 0005 / AILLON-LE-VIEUX / Saint Donat / église / Bas Moyen Âge
- 73 005 0006 / AILLON-LE-VIEUX / Le Martinet / haut fourneau / Époque moderne - Époque contemporaine
- 73 005 0007 / AILLON-LE-VIEUX / La grotte du mineur / mine / Moyen Âge ?
- 73 020 0001 / ARITH / Pré Rouge / Auvent de Pré Rouge / habitat / Age du bronze
- 73 020 0002 / ARITH / La Tour / Pres de l'église / maison forte / Bas Moyen Âge
- 73 020 0003 / ARITH / Sous porte / aqueduc / Gallo-romain
- 73 020 0004 / ARITH / Saint Laurent / Chef-lieu / cimetière / Moyen Âge
- 73 020 0005 / ARITH / lors de la construction de la route / cimetière / Haut Moyen Âge
- 73 020 0006 / ARITH / / Bourchigny / cimetière / sépulture sous dalle / Bas-empire ?
- 73 020 0007 / ARITH / Pré Rouge / campement / Age du bronze final
- 73 020 0008 / ARITH / Saint Laurent / Chef-lieu / église / Bas Moyen Âge
- 73 020 0009 / ARITH / Pré Rouge / Second Age du fer / niveau d'occupation
- 73 036 0001 / BELLECOMBE-EN-BAUGES / La Charnée / la Charniez / maison forte / Bas Moyen Âge
- 73 036 0002 / BELLECOMBE-EN-BAUGES / sur le chemin du col de Leschaux / Broysieu / maison forte / Bas Moyen Âge
- 73 036 0004 / BELLECOMBE-EN-BAUGES / Martherey / A l'ouest de Broissieux / cimetière / Haut Moyen Âge ?
- 73 036 0005 / BELLECOMBE-EN-BAUGES / Saint Maurice / cimetière / Moyen Âge
- 73 036 0006 / BELLECOMBE-EN-BAUGES / Glapigny / A gauche de RD en montant a Leschaux / maison forte / Moyen Âge
- 73 036 0007 / BELLECOMBE-EN-BAUGES / Saint Maurice / église / Moyen Âge classique
- 73 081 0001 / LE CHATELARD / au Château Comtal / Second Age du fer / vestiges mobiliers métalliques
- 73 081 0002 / LE CHATELARD / Etoile / maison forte / Bas Moyen Âge
- 73 081 0003 / LE CHATELARD / St.-Jean-Baptiste / Bourg / église / Moyen Âge classique
- 73 081 0004 / LE CHATELARD / Leyat / habitat ? / Gallo-romain
- 73 081 0007 / LE CHATELARD / Sainte-Madeleine / La Favière / léproserie / chapelle ? / Moyen Âge
- 73 081 0008 / LE CHATELARD / au Château Comtal / habitat ? / Gallo-romain
- 73 081 0009 / LE CHATELARD / Château Comtal / château fort / Moyen Âge classique
- 73 081 0010 / LE CHATELARD / Le Martinet / forge / moulin à eau / Époque moderne
- 73 090 0001 / LA COMPOTE / Partie haute du Bourg / château fort / Moyen Âge classique
- 73 090 0002 / LA COMPOTE / La Favière / La Maladière / établissement religieux / Moyen Âge classique
- 73 090 0003 / LA COMPOTE / Sainte-Catherine / cimetière / Moyen Âge
- 73 090 0004 / LA COMPOTE / Peissay / Confins de Jarsy / habitat / Gallo-romain
- 73 090 0005 / LA COMPOTE / Sainte-Catherine / église / Moyen Âge classique
- 73 101 0001 / DOUCY-EN-BAUGES / Château de la Perrière / Au bois / Moyen Âge classique ?
- 73 101 0002 / DOUCY-EN-BAUGES / Grotte des Portes / Dans la Dent de Charbon / Époque indéterminée / fosse
- 73 101 0003 / DOUCY-EN-BAUGES / Saint-Antonin / cimetière / Moyen Âge
- 73 101 0004 / DOUCY-EN-BAUGES / Saint-Antonin / / église / Moyen Âge classique
- 73 106 0001 / ECOLE / Saint-Maurice / cimetière / Moyen Âge - Période récente
- 73 106 0002 / ECOLE / Prieuré de Bellevaux / prieuré / Moyen Âge - Période récente
- 73 106 0004 / ECOLE / St.-Bernard / A l'ouest du chef-lieu / chapelle / Moyen Âge
- 73 106 0005 / ECOLE / Sainte-Fontaine / ND de Bellevaux / chapelle / Époque moderne
- 73 106 0007 / ECOLE / Saint-Maurice / Chef-lieu / église / Moyen Âge classique - Bas Moyen Âge
- 73 106 0008 / ECOLE / Saint-Maurice / Chef-lieu / église / Époque moderne
- 73 106 0009 / ECOLE / Notre-Dame de Bellevaux / église / Moyen Âge - Période récente ?
- 73 139 0001 / JARSY / Ettret-Jarsy / Sous la roche de Veretres / dépôt monétaire / Bas-empire
- 73 139 0002 / JARSY / La Tour / Belleville / enceinte / Moyen Âge
- 73 139 0003 / JARSY / Tour de Veretres / Viretier / enceinte / Moyen Âge
- 73 139 0004 / JARSY / Carlet / production métallurgique / Époque moderne
- 73 139 0005 / JARSY / Saint-André / Cimetière actuel / église / Moyen Âge classique
- 73 139 0006 / JARSY / Tour de Jarsy / A l'est du cimetière / enceinte / Moyen Âge
- 73 139 0007 / JARSY / Belleville / Les champs du village de Belleville / habitat / Gallo-romain ?
- 73 139 0008 / JARSY / Lesine / chapelle / Moyen Âge
- 73 139 0009 / JARSY / Saint Hugues / La Cariaz / chapelle / Moyen Âge
- 73 139 0010 / JARSY / Cheyloup ou Cerisier / Chez Loup / maison forte / Bas Moyen Âge

73 139 0011 / JARSY / Saint Hugues / La Cariaz / prieuré / Moyen Âge classique ?  
 73 139 0012 / JARSY / Le Martinet / traitement du minerai / Époque moderne  
 73 146 0001 / LESCHERAINES / Le Mollard / château fort / Moyen Âge classique  
 73 146 0002 / LESCHERAINES / Château Feuillet / Champs Pierre / Moyen Âge  
 73 146 0003 / LESCHERAINES / Plan de Lescheraine / Madeleine ou Maladière / hôpital / Moyen Âge  
 73 146 0004 / LESCHERAINES / Marteray / Sur la route d'Allon / sépulture sous dalle / Haut Moyen Âge ?  
 73 146 0005 / LESCHERAINES / La Charmette / A 10mns au sud-ouest du village / sépulture sous dalle / Haut Moyen Âge ?  
 73 146 0006 / LESCHERAINES / St.-Jean-Baptiste / Eglisette / chapelle / Bas Moyen Âge  
 73 146 0007 / LESCHERAINES / St.-Maurice / cimetière / Moyen Âge  
 73 146 0008 / LESCHERAINES / Pré de la Tour / maison forte / Bas Moyen Âge  
 73 146 0009 / LESCHERAINES / St.-Maurice / / église / Bas Moyen Âge  
 73 178 0002 / LA MOTTE-EN-BAUGES / sur la Ville / sépulture sous dalle / Époque indéterminée  
 73 178 0003 / LA MOTTE-EN-BAUGES / Château de Cerise / près de l'église / maison forte / Bas Moyen Âge  
 73 178 0004 / LA MOTTE-EN-BAUGES / Le Pré de la Tour / A l'est du village du Mollard / maison forte / Bas Moyen Âge  
 73 178 0005 / LA MOTTE-EN-BAUGES / L'Etang et chez Dalphin / Le long de la route / dépôt monétaire / Gallo-romain  
 73 178 0006 / LA MOTTE-EN-BAUGES / Les Frenods / cimetière / Époque indéterminée  
 73 178 0007 / LA MOTTE-EN-BAUGES / St.-Victor / Chef-lieu / cimetière / Moyen Âge  
 73 178 0008 / LA MOTTE-EN-BAUGES / Dalphin-Becua / villa / Haut-empire - Bas-empire  
 73 178 0009 / LA MOTTE-EN-BAUGES / St.-Victor / Chef lieu / église / Bas Moyen Âge  
 73 192 0002 / LE NOYER / Notre-Dame-de-l'Assomption / cimetière / Moyen Âge  
 73 192 0004 / LE NOYER / Notre-Dame-de-l'Assomption / église / Bas Moyen Âge  
 73 234 0001 / SAINT-FRANCOIS-DE-SALES / Au Roblau-Vers Portaz / dépôt monétaire / Haut-empire  
 73 234 0002 / SAINT-FRANCOIS-DE-SALES / Prepoulain / A mi-pente d'une falaise / aqueduc / habitat / Gallo-romain  
 73 234 0003 / SAINT-FRANCOIS-DE-SALES / Sous porte / Creux des mines / production métallurgique / mine / Gallo-romain ?  
 73 277 0001 / SAINTE-REINE / Epernay / Posterla / château fort / Moyen Âge classique  
 73 277 0002 / SAINTE-REINE / Sainte-Reine / Sainte-Radegonde / église / Moyen Âge classique  
 73 277 0003 / SAINTE-REINE / St.-Jean-Baptiste / Epernay / chapelle / Bas Moyen Âge  
 73 277 0004 / SAINTE-REINE / Champ de la guerre / cimetière / Moyen Âge ?

La commune suivante est concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction. Celui-ci est joint afin d'être annexé au PLUI pour faciliter l'information des citoyens :

**Arrêté de zones de présomption de prescriptions archéologiques (zppa) pris le 26-02-2010 / 73 / LA MOTTE-EN-BAUGES / Arrêté n°10-081 du 26 février 2010.**

#### Études pouvant être consultées

Des extraits de la carte archéologique sont consultables à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) – service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes – 6 quai Saint-Vincent – 69001 LYON.